

Qualification droit pénal

Par **Fanie1309**, le **16/10/2016** à **11:27**

Bonjour, j'ai un cas pratique à faire en droit pénal spécial, les faits sont les suivants : monsieur X attend monsieur Z à la sortie de son travail avec un vieux fusil de petit calibre. après une vive discussion et dans l'unique but de l'impressionner, monsieur X vise délibérément à côté des jambes de Z et tire. la balle ricoche sur le sol et atteint monsieur Z en lui sectionnant une artère de la jambe droite. ce dernier décède lors de son transfert à l'hôpital.

J'ai choisi de discuter les infractions suivantes : homicide volontaire, homicide involontaire, violences.

J'ai rapidement écarté l'homicide volontaire en invoquant l'absence de l'élément intentionnel compte tenu des caractéristiques de l'arme, de l'endroit où X a visé.. de l'unique but " d'impressionner "..

en revanche, je me questionne sur le choix entre homicide involontaire et violences. je ne sais pas quelle infraction retenir car il n'y avait pas l'intention de donner la mort mais il a tiré volontairement. la première infraction est totalement involontaire.. alors que les violences sont volontaires...

J'ai du mal à établir le lien de causalité, direct, indirect ...

Si vous pouviez m'aider ça serait super cool, merci d'avance !